

AVERTISSEMENT

L'orthophonie, riche de sa pluralité, au carrefour de plusieurs disciplines, se construit dans la rencontre de l'orthophoniste et de son patient. Aussi, la FOF Bretagne soutient une liberté de penser, une pratique singulière, articulant théorie et clinique.

La FOF Bretagne choisit donc de continuer à proposer des formations, en accord avec sa conception du métier d'orthophoniste, qui nourrissent la réflexion pour construire et enrichir notre pratique.

La FOF Bretagne s'attache tout particulièrement à maintenir des formations « en présentiel », afin de maintenir le lien entre professionnels, et que chacun ait réellement sa place dans les échanges lors des formations. Nous choisissons donc, délibérément, la rencontre réelle plutôt que virtuelle.

Afin de pouvoir continuer à proposer ces formations à l'ensemble des professionnels quel que soit leur mode d'exercice, la FOF Bretagne est référencée sur la base de données Datadock depuis le 10 janvier 2020. Ce référencement fixe les critères permettant aux financeurs de la formation professionnelle continue (FIF-PL, ANDPC, UNIFAF, ...) de s'assurer de la qualité des actions de formation (décret n°2015-790 du 30 juin 2015).

Cependant au 1^{er} janvier 2022, le référencement Datadock sera remplacé par la nouvelle certification Qualiopi. La FOF a effectué une demande qui est en cours, pour l'ensemble de ses syndicats régionaux. Dans l'attente de cette obtention, la FOF Bretagne fait le choix cette année, de suspendre les demandes d'agrément auprès de l'ANDPC et du FIF-PL.

Néanmoins, les participants peuvent toujours bénéficier du crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise.

Par ailleurs, nos tarifs ont été remis à jour lors du dernier Conseil d'administration de la FOF Bretagne.

Du fait de la lourdeur du travail que demandent les reports de formation pour notre équipe (trop) réduite, nous avons également pris la décision de ne pas reporter une formation si elle venait à être annulée (en totalité ou partiellement) pour des raisons sanitaires liées à la Covid-19. Les stagiaires seront alors remboursés au prorata temporis.

Enfin, pour des raisons pédagogiques, la FOF Bretagne se réserve la possibilité d'annuler une formation si un nombre minimum de stagiaires n'est pas atteint 6 semaines avant le début de cette formation.

Au plaisir de vous rencontrer et de nous former ensemble,

Le Conseil d'Administration de la FOF Bretagne